

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



novembre 2015 numéro 406 2 euros

On veut un boulot de merde payé des miettes !



Ici et maintenant

- Air France en lambeaux **P2&3**
- frontistes à dégager des écoles **P10**

Luttes syndicales

- le désordre des architectes **P4&5**
- refugié.es wel come à Nîmes **P6&7**

Dossier

P9 à 12

International

- **Palestine :** Communiqué du 7 octobre
- **Sahara Occidental :** Hassana Aalia
- **Mexique:** où sont les étudiants d'Ayotzinapa?
- **Burkina Faso**
- **Maroc**

P14 à 17

Culture

- du blog au papelard
- fêria du livre à Nîmes **P20&21**
- l'ordre de toutes ses forces **P22&23**

LE MONDE SELON LE PARTI SOCIALISTE



UN PATRON CHAHUTÉ PAR DES SALARIÉS



MANUEL VALLS "SCANDALISÉ PAR DES VIOLENCES INACCEPTABLES." 5 OCTOBRE 2015

UN MANIFESTANT DE 21 ANS TUE À SIVENS



"JE N'ACCEPTERAI PAS LA MISE EN CAUSE DES POLICIERS ET DES GENDARMES" MANUEL VALLS, 28 OCTOBRE 2014

Mais qui donc a dit ça ?

1 «Lorsque, malgré tout, la violence éclate, lorsque le cœur de ces hommes s'aigrit et se soulève, ne tournons pas contre eux, mais contre les maîtres qui les ont conduits là, notre indignation et notre colère !»

2. «Les ouvriers, les gens, on n'est comme des labradors. Le labrador, c'est le plus gentil des chiens du monde, jusqu'au jour où vous touchez où à sa maison ou à ses p'tits. Et là il vous mord»

3. «Les bourgeois ont eu peur ! Les bourgeois ont senti passer sur eux le vent de l'émeute, le souffle de la révolte, et ils ont craint l'ouragan, la tempête qui déchaînerait les appétits inapaisés sur leurs tables trop bien garnies. Les bourgeois ont eu peur !»

4 «L'action directe, tout en proclamant inéluctable l'emploi de la force, prépare la ruine des régimes de force et de violence pour y substituer une société de conscience et de concorde»

5 «C'est la bataille contre les coquins. Prenez garde, prenez garde.»

6 «Y a là des bandits qu'ont des têtes de cailloux, ceux qu'ont des sentiments autant que les voyous attendent qu'on allume un méchant boucan et que surgissent de la scène des volcans et c'est là, qu'on a tombé la chemise»

7 «Aux mains de l'individu, la force s'appelle crime. Aux mains de l'État, la force s'appelle droit».

8 «Pour l'instant contentez-vous, et rassurez-vous, que ce soit simplement que des chemises arrachées, parce qu'un jour ou l'autre ce sera bien pire que ça. Et arrêtez de parler de drame. Il n'y a pas de drame; ni lynchage, ni agression, il n'y en a jamais eu.

1 Jean Jaurès, Violence des pauvres, violence des maîtres, 1912/22 / 2 Xavier Mathieu, Canal Plus 12 octobre 2015 / 3 Albert Libertad, L'Anarchie, 2 mai 1906 / 4 Emilie Pouget, Les caractères de l'action directe, 1908 / 5 «la jeune Garde» chanson de Montéhus, 1920 / 6 Zebda, Tombe la chemise, 1998 / 7 Max Stirner, L'Unique et sa propriété, 1844 / 8 Xavier Mathieu, Canal Plus 12 octobre 2015

Air France en lambeaux

L'épisode de la chemise du DRH en lambeaux, dans une boîte que les dirigeants déchirent délibérément.

Nous, travailleurs-euses de la presse, des médias, de la culture et du spectacle, souhaitons exprimer toute notre solidarité aux travailleurs d'Air France, placé.es face à un désastre social. Nous comprenons parfaitement l'exaspération de ces salarié.es, quel que soit leur poste, grade et qualification, face à une direction qui veut leur faire payer du prix de leur emploi une gestion d'entreprise des plus incompetentes. Nous la comprenons d'autant plus que ces mêmes dirigeants n'en tireront certainement pas les conséquences pour eux-mêmes en gardant intacts leurs fonctions, primes et salaires.

Syndiqué.es nous-mêmes, nous souhaitons transmettre aux salarié.es d'Air France tous nos mots de soutien quand certaines directions syndicales s'empressent de condamner les violences qui ont entouré le comité central d'entreprise du 5 octobre, faisant passer le souci de leur image avant celui de la défense des salarié.es. Nous sommes également choqué.es par le désastre social que représentent ces presque 3000 postes de travail promis à la destruction, après déjà plusieurs plans de licenciements successifs au sein d'Air France.

Notre solidarité s'adresse aussi à la trentaine de salariés poursuivis dans le cadre des événements de lundi.

Travailleurs-euses des médias, nous nous étonnons de voir, une nouvelle fois, un sujet de société si important traité avec partialité. Ainsi, après des décennies de publication de journaux, magazines, radios et télévisions, nous serions en droit d'attendre de la production médiatique dans une société qui se veut démocratique un regard plus juste sur des événements si à même de provoquer l'émotion de ses lecteurs, auditeurs et spectateurs. Voir aujourd'hui traiter les

évènements au siège de la compagnie Air France comme une «agression de dirigeants d'entreprise par des syndicalistes violents» nous semble être une vision strictement partisane de la réalité. Comment, en tant que journaliste, diffuser des images montrant des dirigeants extirpés par des gardes du corps, la chemise déchirée, sans se poser la question des circonstances qui ont conduit à cette montée de tensions ? Comment évoquer un fait grave comme un vigile dans le coma sans apporter plus de précisions sur cette information et ne jamais revenir dessus par la suite ? Comment assumer journalistiquement de montrer ces images sans celles qui ont précédé, où des dirigeants traitent par le mépris des salarié.es qui tentent de leur faire entendre leur situation ? Comment ne pas s'interroger sur la stratégie de la direction qui annonce 2900 suppressions d'emplois par voie de presse, et s'enferme pour négocier ces destructions de postes dans la plus grande opacité, et sous la protection de gardes du corps ?

Salarié.es, pour nombre d'entre nous, d'entreprises de presse, nous n'acceptons pas d'être complices d'une stratégie patronale soutenue par une classe politique quasi unanime. Celle qui vise de toute évidence à provoquer les tensions et la violence et à en tirer prétexte pour plus d'oppression des travailleurs. ●

Le SIPMCS-CNT

Le 6 octobre lors du CCE, Comité central

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

CPPAP N° 0618S06521-TGI N° 97/93

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13 - c/o 1 000 Bâbords - 61, rue

Consolat - 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org

CS c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

Voir le coupon dans votre journal

Impression sur papier certifié PEFC

Imprimerie de l'étoile- lieu-dit Ste Anne

61190 TOUROUVRE

Le Combat syndicaliste sort en début de mois.

Les tâches amenant le *Combat syndicaliste* dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !

Air France et ses chemises montées en épingle

Injustifiable violence patronale : 2900 emplois supprimés à Air-France !

Le 6 octobre lors du CCE, Comité central d'entreprise, la direction d'Air France annonce brutalement la suppression de 2900 emplois, décision synonyme de licenciements. Face à cette liquidation froide, implacable, programmée, des employé.es de toutes les catégories du personnel, frappé.es par ces mesures qui touchent également leurs familles, explosent de colère, enfoncent les grilles et envahissent la salle de réunion. Alors que le grand manitou s'échappe par une porte dérobée, des cadres dont le DRH sont apostrophés par des salarié.es et sont exfiltrés sous la protection de la sécurité de l'entreprise, et dans l'action perdent une partie de leur blanche chemise.

■ Patronat, État, médias : la curée

Suite à cet évènement, une véritable chasse à l'homme est lancée, les partis et syndicats institutionnels condamnent, à quelques exceptions, les fauteurs de troubles c'est-à-dire les employé.es révolté.es, pas les patrons qui organisent les licenciements. Le premier ministre se déplace en personne sur les lieux du drame - deux liquettes déchirées - pour soutenir la direction qui porte plainte. Mieux, des journalistes se font les auxiliaires de la police, en exhibant, comme sur France2, des images où les auteurs supposés de violence sont pointés par la caméra. Certains responsables syndicaux désavouent ouvertement cette révolte spontanée. Dans ce contexte de haine, il est essentiel de rappeler certaines positions de classe.

■ Qui sème la misère récolte la colère

Le pouvoir étatique et patronal entend imposer le dialogue social qui signifie : se mettre autour d'une table, écouter les décisions patronales, signer

la capitulation en rase campagne, puis aller pointer à Pôle emploi. Les dirigeants veulent la paix sociale, c'est-à-dire des exploité.es domestiqué.es.

Face à ces actions la CNT entend affirmer sa solidarité avec les employé.es d'Air France en lutte, contre les licenciements et contre la répression. Et à l'intention de ceux et celles qui poussent des cris d'orfraie devant ces nouveaux prétendus « barbares », tout en se taisant quand des licencié.es tombent dans la déprime, la déchéance, voire choisissent d'en finir, nous rappelons que c'est toute l'histoire du mouvement ouvrier et paysan qui a connu ces révoltes spontanées : des jacqueries du temps des seigneurs, aux séquestrations de 1968, sans oublier plus récemment les résistances par le recours à l'action directe des Conti ou des Goodyear.

Cette résistance qui fait irruption sur la scène sociale dérange donc tous les tenants de ce système inique, injuste. Il est donc normal que le pouvoir patronal, politique comme les médias à leur solde montent au créneau et appellent au lynchage de ces « énergumènes » qui sortent des couloirs feutrés de la négociation sociale encadrée. Une nouvelle fois, les tenants de l'ordre capitaliste ont montré leur crainte de ces classes laborieuses, potentiellement dangereuses.

Aussi nous sommes aux côtés de ces révolté.es qui ont simplement exprimé une révolte immédiate contre un système qui les réduit à n'être que des pions, jetés comme des kleenex au nom d'une seule valeur : le profit. ●

Contre les licenciements, contre la répression, solidarité de combat !

CNT PTT 95

Désordre des architectes

Une première victoire en demi-teinte à l'École Spéciale d'Architecture.

R emue ménage

Rappel de la situation :

Le 9 avril 2015, la direction de l'École spéciale d'architecture (ESA) annonce le licenciement économique de neuf salarié.es de l'équipe administrative, tou.tes militant.es des syndicats CNT et CGT, convoqué.es le 21 avril 2015 pour leur entretien préalable aux licenciements. Les militant.es de la CNT de la région parisienne sont alors venu.es en nombre devant l'ESA afin de soutenir leurs camarades. Déjà l'an dernier, trois salariés syndiqués, dont deux représentants de section syndicale, avaient fait l'objet de tentatives de licenciement, bloquées par l'inspection du travail. Cette mesure collective de licenciement pour motif économique fait en réalité suite :

- à l'obstruction systématique de la direction à l'organisation des élections pour le CE, malgré le décompte suffisant des effectifs du personnel effectué par l'inspection du travail.
- au refus de la direction d'organiser les élections pour le renouvellement des délégués du personnel, et à leur décision de proroger le mandat des délégués du personnel CFDT, qui ont approuvé le projet de licenciement des autres candidats.

■ Grand vide.

En fichant les salarié.es militant.es en cours de licenciement à la porte, la direction de l'ESA a privé tou.tes les étudiant.es du fonctionnement normal des services para-pédagogiques. C'est donc l'atelier maquette, la bibliothèque, la reprographie, les échanges internationaux, les expositions, l'informatique, la maintenance-sécurité et la communication qui ont respectivement soit disparu, soit été réduits au strict minimum contrairement à ce que devrait pro-



poser une école d'architecture digne de ce nom. De plus, un grand nombre d'enseignements a été volontairement supprimé, par l'éviction des enseignant.es qui ont soutenu les licencié.es durant le mouvement de protestation du printemps.

■ Protection retard :

Parmi les neuf salarié.es concerné.es par les procédures de licenciement, deux d'entre eux exerçaient un mandat syndical en tant que représentant de leur section, tandis que quatre autres s'étaient porté.es candidat.es aux prochaines élections professionnelles. A ce titre, ces six salarié.es auraient du faire l'objet d'une demande de licenciement auprès de

l'inspection du travail, ce que la direction de l'école a pourtant omis délibérément. L'un deux, candidat au comité d'entreprise, a été licencié sans que l'inspection ne soit saisie. Après une enquête contradictoire, l'inspection du travail a finalement refusé le licenciement des cinq salarié.es pour lequel les son avis était requis. Motif : ces licenciements viendraient sanctionner leurs activités syndicales, et n'ont pas de fondement économique.

■ À la porte quand même.

Cependant, malgré cette décision officielle de l'inspection du travail, la direction de l'ESA a immédiatement signifié aux salarié.es leur dispense

d'activité durant toute la procédure du recours hiérarchique qu'elle dit avoir initié, prouvant une fois de plus qu'elle n'a que faire du respect du salarié.es, à l'inspection du travail, et aux étudiant.es qui financent ces coûteuses opérations. De plus, ignorant la décision de l'inspection du travail, la direction de l'ESA a organisé le 28 septembre les élections au renouvellement des représentant.es à l'assemblée générale de l'ESA, sans en informer au préalable les salarié.es en dispense, qui avaient le droit de présenter leur candidature et de participer au vote. La direction est allée jusqu'à faire appel à la police pour évincer ces salarié.es...

■ École à reconstruire.

La lutte continue : cette première victoire n'est que provisoire, et incomplète car nos camarades, collègues, administratifs et enseignant.es

licencié.es, démissionnaires ou non renouvelé.es, ont été écarté.es. Pour nous, il est pourtant évident que l'absence de motif économique les concerne tou.tes, protégé.es ou non. Nous continuerons à faire respecter les droits fondamentaux de tou.tes les salarié.es et étudiant.es de l'école afin de reconstruire une École Spéciale d'Architecture fonctionnant dans des conditions correctes de travail pour tou.tes, et dans le respect des libertés syndicales. Nous continuerons également à soutenir nos collègues et camarades licencié.es parce que militant.es et qui ont perdu leur travail.

■ La CNT-ESA exige :

- La démission du directeur, du président et de tous les membres du conseil d'administration
- La réintégration de tout.tes les sa-

larié.es licencié.es et des enseignant.es non renouvelé.es

- La tenue dans les plus brefs délais des élections professionnelles au comité d'entreprise et pour le renouvellement des délégués du personnel, pour lesquelles nous salarié.es syndiqué.es de la CNT, étions et sommes toujours candidat.es.

- L'annulation des élections au renouvellement des représentant.es à l'AG de l'ESA du 28 septembre 2015.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenu durant cette période, camarades du syndicat, étudiant.es et diplômé.es de l'ESA, collègues du corps administratif et enseignant.es. On ne lâchera rien !.●

*Section CNT, École spéciale d'architecture,
<cnt.esa@gmail.com>*

La répression accrochée aux Basques

Solidarité avec Nara Cladera, emprisonnée pour avoir hébergé un militant basque

Le 6 octobre dernier, notre camarade Nara Cladera, membre de Solidaires Haute-Garonne, est arrêtée, après perquisition de sa maison, dans le cadre d'une commission rogatoire pour « association de malfaiteurs en vue d'action terroriste ».

Les faits qui lui sont reprochés ? Avoir invité chez elle pour quelques jours une personne présentée par les médias dominants comme « fils du chef historique de l'ETA ».

Des deux côtés des Pyrénées, les États français et espagnols durcissent la répression contre toute forme de résistance sociale, contre le moindre mouvement populaire réclamant plus d'égalité, de justice sociale, d'écologie.

En Espagne, la « ley Mordaza » (loi du baillon), et son ensemble de mesures liberticides impose une répression toujours plus sauvage envers les militant.es basques.

En France, les attaques contre le droit des travailleur.euses contenues dans les lois Macron, ANI et Rebsamen, la répression violente contre les zadistes, les procédures engagées

contre des personnes hébergeant des réfugié.es sans papiers, la criminalisation des mouvements syndicaux : plusieurs condamnations d'une sévérité extrême ont atteint « pour l'exemple » des syndicalistes de plusieurs organisations, dont notre camarade Fouad seul condamné pour une occupation collective des voies ferrées.

■ Saper toute solidarité

Il semble que la même logique de « faire un exemple » ait mené à l'arrestation et la perquisition du domicile de notre camarade Nara. La violence et l'absurdité de la méthode n'ont qu'un objectif : saper, petit à petit, les comportements d'entraide et de solidarité, les mouvements de résistance pour obtenir plus d'égalité dans une société cynique, basée sur la seule loi du profit au détriment du bien-être des hommes et des femmes.

Les dirigeants économiques et politiques de ce pays ont alors beau jeu d'aller défendre une mascarade de liberté d'expression d'une main, en la muselant de l'autre, notamment

là où se défendent les droits des travailleuses et des populations opprimées.



Au-delà de son inscription dans la Charte des Nations-Unies, la CNT 30 considère que le droit des peuples à l'autodétermination est un droit inaliénable.

Nous dénonçons également les différentes formes de répression et de criminalisation des mouvements sociaux.

Enfin, la CNT 30 soutient Nara et demande l'arrêt immédiat de toute poursuite à son encontre.

Nous nous inscrirons dans toute action de solidarité en vue de soutenir notre camarade.

**Un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre nous tou.tes !
Gora Euskal Herria askatuta !**

CNT 30.



REFUGEES WELCOME



NO ONE IS ILLEGAL

Bienvenue ici et partout !

Résistance et accueil : la CNT est présente à Nîmes au sein du collectif R.A.A.GE*

Alors que les signes avant-coureurs étaient connus, que les afflux de réfugié.es se traduisaient depuis des mois par des drames en Méditerranée, des exodes massifs en Grèce... les gouvernements européens tergiversent encore sur les modalités d'accueil des exilé.es.

En fait, les restrictions du droit d'asile et la chasse aux sans-papiers sont l'axe principal de leur politique migratoire, apeurés qu'ils sont par les xénophobes d'Europe et la peur de perdre les élections.

■ L'exil forcé

Puisqu'il faut le rappeler encore, les populations qui s'exilent le font pour échapper aux guerres et aux colonisations des pays membres de l'OTAN ou autres groupes armés comme DAESH. Des guerres auxquelles les démocraties occidentales sont mêlées à la fois pour avoir soutenu les régimes autoritaires au pouvoir comme en Afrique (Tunisie, Egypte, Lybie, Algérie...) et au Moyen Orient (Syrie, Israël, Arabie Saoudite...) et pour avoir fourni des armes à ces régimes et à leurs opposants, armes qui se retournent à présent contre les civil.es. Comme toujours.

Les autres raisons pour migrer vien-

ent de facteurs bien connus. La concurrence impérialiste pour la course aux pillages des ressources, mais aussi parce que d'ici à 2050, il y aurait 250 millions de réfugié.es dans le monde, dont la moitié pour raisons climatiques. Le pillage planétaire découlant de l'exploitation capitaliste des ressources génère une crise écologique qui fait fuir des populations. S'y ajoute la pauvreté résultant souvent des conséquences du colonialisme, passé ou actuel, corruption, sous-développement.

Enfin, des gens quittent leurs régions pour éviter la terreur, l'obscurantisme et les meurtres dictés par des mouvements religieux qui ne visent que la prise du pouvoir. Et l'opinion pu-

blique sait tout cela.

■ Solidarités et accueil

Alors il nous appartient ici de faciliter et de rendre visibles les solidarités et l'accueil dignes de sociétés humaines qui ont généré des vagues de migrant.es autant qu'elles en ont accueilli.es. Nous devons en finir avec les frontières, la liberté de circulation et d'installation doit être la règle partout tout comme la régularisation de tous les sans-papiers. Si nous pouvons participer ici à la lutte contre les causes qui ravagent les pays du Sud (colonialisme, militarisme, capitalisme, insolidarité...), nous devons également nous opposer aux attitudes et aux lois racistes et



antisociales qui rejettent les réfugié.es.

Nous pouvons participer à des vigillances sur les façons dont les élus traitent ces réfugié.es ; nous pouvons favoriser l'implantation de ces réfugié.es en les accompagnant dans les démarches administratives ; nous pouvons participer à rompre leur isolement en favorisant leur accueil partout où c'est nécessaire ; nous pouvons veiller à ce que des patrons peu scrupuleux ne les maltraitent pas... Faire en sorte que la dignité soit partout présente autour d'eux.

Nous défendons une vision internationaliste de solidarité et de lutte contre les oppressions. Nous voulons résister et accueillir. ●

Niko, CNT 30

site: www.cnt-forg/30

* Le R.A.A.GE (Réseau anticapitaliste et autogestionnaire du Gard), constitué à l'initiative de militant.es d'Alternative Libertaire, de la CNT, de la FA et du NPA est un réseau militant ouvert à celles et ceux qui se reconnaissent dans la lutte de classe, le combat internationaliste, écologiste, féministe, antiraciste, contre le fascisme, le sexisme, l'homophobie et la nécessité absolue de renverser le capitalisme.

Afin de prendre nos destins collectifs et individuels en main et non subir, il s'agit d'élaborer collectivement une expression anticapitaliste, révolutionnaire. Elle permettra d'initier des luttes porteuses d'une remise en cause du capitalisme, de mener des actions d'éducation populaire et de faire émerger des alternatives concrètes innovantes.

C'est également un espace d'échange d'idées, de réflexion collective et de formation à l'auto-organisation pour avancer dans la réflexion sur des perspectives communes de transformation sociale...



No-one-is-illegal. Murales



SMIC

9,61 euros bruts de l'heure, soit :

- 1457,52 euros bruts mensuels pour 35h/semaine (151,67h/mois).
- 1.640,76 euros bruts mensuels pour 39h/semaine (avec majoration de 10% de la 36ème à la 39ème heure).
- 1.665,74 euros bruts avec majoration de 25%.

FONCTION PUBLIQUE :

Minimum mensuel

1 430,76 euros bruts

(Indice majoré 309).

Indemnité de Résidence :

(Indice majoré 313) :

- zone 1 : taux à 3% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 43,48 euros).
- zone 2 : taux à 1% (appliqué sur le traitement brut, montant mensuel plancher de 14,49 euros).
- zone 3 : taux à 0%.

Seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité :

1430,76 euros.

Supplément familial de traitement :

- 1 enfant : 2,29 euros.
- 2 enfants : 10,67 euros. 3% du salaire.
- 3 enfants : 15,24 euros. 8% du salaire.
- par enfant supplémentaire : 4,57 euros. 6% du salaire.

nota : Les informations ci-dessus restent d'actualité mais seront modifiées dès que l'arrêté du 14 janvier 2014 relatif à « la garantie individuelle du pouvoir d'achat » sera en vigueur.

CHÔMAGE PARTIEL

Depuis l'instauration de la loi sur « la sécurisation de l'emploi » les différentes indemnités dues au chômage partiel (Allocation spécifique, APLD etc.) ont été fusionnées. Le-la travailleur-euse perçoit une seule indemnité horaire égale à :

- 70% de la rémunération brute qu'il-elle aurait perçue s'il-elle avait travaillé à temps plein.
- 100% de sa rémunération nette s'il-elle suit une formation pendant les heures chômées.

- Minimum horaire :

- 7,23 euros (entreprises de plus de 250 salarié-e-s),
- 7,74 euros (moins de 250 salarié-e-s).

PLAFOND SS

3 129 euros / mois et 37 548 euros / an.

La Sécu fouille les poches vides

Pour la direction de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le problème c'est le fraudeur. Tous suspects. Surtout les plus précaires !

Utilisant les lois liberticides votées en 2012, la loi sur le financement de la Sécurité sociale (et grâce à un dispositif de cette loi) l'assurance maladie lance une opération de contrôle des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (la CMU-C). L'article 65 de la loi de 2012 sur le financement de la Sécu a introduit une obligation, pour les banques, de répondre gratuitement et dans un délai de trente jours aux demandes d'informations émanant d'organismes de protection sociale.

■ Flicage des comptes

Ce délai de 30 jours va-t-il être pris en compte dans le délai de traitement des dossiers CMU, délai qui ne doit pas dépasser 60 jours, puisque selon les textes, « la caisse d'assurance maladie dispose d'un délai de deux mois pour étudier votre demande, à compter de la date de réception du dossier complet » et qui est dépassé allégrement (même si les directions jurent mordicus que ce délai est respecté) et laisse les bénéficiaires de la CMU sans droits.

Les agents des CPAM, Caisses primaires d'assurance maladie vont aller scruter leurs comptes courants et d'épargne des assurés, afin de comparer les revenus déclarés et les mouvements sur ces comptes.

Jusqu'à présent seuls le fisc, les douanes, la cellule de renseignements financiers Tracfin, les caisses de retraite, Pôle emploi ou la répression des fraudes étaient habilités à réclamer aux banques des relevés de comptes.

Donner un rôle de police au personnel de la Sécu, au mépris de ce qui est réellement leur rôle, à savoir



assurer les droits aux trois millions de personnes susceptibles de bénéficiaire de la CMU-C mais ne l'ont pas. Tous ceux qu'on appelle les «non droits». Ces non droits sont pour la plupart des gens qui ont renoncé face aux tracasseries administratives, aux délais, à la suspicion généralisée.

■ Employeurs fraudeurs

Aujourd'hui on réduit les effectifs, on ferme les accueils. Par manque de moyens pour rendre l'assurance maladie réellement au service des assurés et dans un mouvement de casse de l'assurance maladie, il est plus facile de manipuler la population et les médias, au lieu de poser les vrais problèmes.

Les directions ont beau nous expliquer avec leur fameuse novlangue

que nous sommes dans la bonne direction, personne n'y croit, même pas eux. (Ah, carrière quand tu nous tiens !).

La fraude aux cotisations de Sécu par les employeurs est évaluée entre 20 et 30 milliards d'euros !

Sans parler de la dette de l'État et des grandes entreprises envers l'assurance maladie !

Et avec tout ça on demande encore des économies d'ici 2017 pour financer le pacte de responsabilité !

Prenons l'argent où il se trouve. Arrêtons de stigmatiser les précaires et remplissons notre mission telle que définie par le Conseil National de la Résistance. ●

*Cnt Santé-Social
section Organismes Sociaux 42*

Medef et CFDT prennent une claque

La convention d'assurance chômage 2014-2015 annulée.

Pas de bol pour le MEDEF et la CFDT obligés de revoir leur copie. En octobre 2014, plusieurs associations et salarié.es (Recours Radiation, AIP/Coordination des Intermittents et Précaires, Le Collectif Les Maternités, SUD Culture) ont attaqué l'arrêté du 25 juin 2014 du ministre du travail rendant obligatoire la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage.

Le 5 octobre 2015, le Conseil d'État a rejeté les conclusions de la CFDT et du MEDEF et a annulé l'arrêté ministériel qui rendait obligatoire la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014. Elle ne sera plus applicable à compter du 1er mars 2016. Il faudra donc faire signer et agréer une nouvelle convention avant. C'est la première fois qu'une convention d'assurance chômage est annulée, dans sa totalité et sur le fond.

■ Trois fois retoqué

Le Conseil d'État a estimé illégal le dispositif de «différé d'indemnisation». Une mesure qui était imaginée en cas de prise en charge sui-

vant une cessation de contrat de travail qui aurait donné lieu au versement d'indemnités (ou autre somme liée à cette rupture), dès lors que le montant ou les modalités de calcul ne résultent pas directement de l'application d'une disposition législative. Ce différé spécifique pouvait aller jusqu'à 180 jours. On ne touchait donc pas un centime de Pôle emploi avant six ou sept mois de chômage, voire plus !

Pour garantir la continuité du système de l'assurance-chômage, le Conseil d'État a reporté au 1er mars 2016 l'annulation de l'arrêté ministériel rendant obligatoire la nouvelle convention d'assurance chômage du 14 mai 2014, sauf pour deux mesures annulées avec effet rétroactif :

- la récupération des prestations versées à tort.
- la règle prévoyant qu'une période d'activité non déclarée n'est pas prise en compte pour le calcul de l'indemnisation.

■ Prestations versées à tort

Conséquence pour les 2,4 millions d'indemnisé.es par Pôle Emploi : pour l'annulation de la récupération des prestations versées à tort, Pôle Emploi doit :

- cesser les retenues mises en place sans accord express des débiteurs dès les paiements d'allocations afférents au mois d'octobre 2015.
- solliciter systématiquement l'accord express du débiteur pour procéder à des retenues sur les allocations.
- restituer les retenues si le débiteur



le demande par écrit et convenir d'une autre modalité de remboursement.

Pour l'annulation de la règle prévoyant qu'une période d'activité non déclarée n'est pas prise en compte pour le calcul de l'indemnisation, Pôle Emploi doit :

- prendre en compte les périodes non déclarées dans le calcul de l'indemnisation.
- réviser, sur demande écrite, les dossiers pour lesquels une période d'activité non déclarée non prise en compte a eu une incidence sur l'indemnisation. Il faut donc adresser ces demandes par courrier recommandé avec accusé de réception au directeur de son agence Pôle Emploi. ●

Référence officielle du conseil d'État : le texte (en jargon juridique pur jus) est lisible (avec des efforts) sur le site www.conseil-etat.fr, cliquer «Décisions-Avis-Publications», puis «CE-5-octobre-2015-association-des-amis-des-intermittents-et-précaires-et-autres».



L'intérim, ça cartonne pour le patronat !

Expérience d'un intérimaire dans une usine de cartonnage.

Si l'on se réfère aux différents textes de loi régissant le travail temporaire, dit intérimaire, une entreprise peut y faire appel seulement de façon exceptionnelle et ce pour des besoins spécifiques, comme :

- l'attente de la prise de fonction d'un.e nouveau.ille salarié.e,
- le remplacement d'un.e salarié.e passé.e provisoirement à temps partiel,
- l'accroissement temporaire d'activité de l'entreprise,
- des travaux saisonniers, etc.

Mais en aucun cas n'est donnée la possibilité « à l'entreprise utilisatrice de recourir à des missions successives avec le même salarié, soit, pour remplacer un ou des salariés absents ou dont le contrat de travail est suspendu, soit, pour faire face à un accroissement temporaire de son activité, ne peut avoir pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à son activité normale et permanente. » [1]

Et la rémunération d'un.e intérimaire doit être au moins égale à celle que percevrait, après période d'essai, un.e salarié.e de l'entreprise utilisatrice en CDI, de qualification équivalente et occupant le même poste de travail. Mais ça, c'est l'aspect théorique et légaliste du travail. La réalité en est bien différente...

■ Manut' par glissement de poste

Témoignage de Manu* :

« Je suis entré en tant que « manutentionnaire » dans une usine de cartonnage payé au minimum salarial. Quelques mois plus tard, la direction de l'entreprise

utilisatrice me propose une formation avec une conductrice sur machine, en vue de son remplacement. La formation ne durera en tout que huit journées.

Dans le même temps, mes contrats de mission se succèdent mais ne se ressemblent pas : « accroissement d'activité pour la commande... », « remplacement de Madame..., conducteur polyvalent par glissement de poste » puis « remplacement de Madame..., conducteur polyvalent pour partie de ses tâches », etc. En réalité, j'effectue le remplacement de cette salariée en maladie pendant six mois, sans bénéficier du même taux horaire que la personne salariée que je remplace.

■ C'est pas moi c'est l'autre

Après maintes tentatives et revendications portées auprès de l'agence intérim (dans ce cas Adecco Industrie), supposée être le « patron » direct des intérimaires, celle-ci renvoient les intérimaires, en contrat précaire à la semaine, ma charge de négocier eux-mêmes avec la direction de l'entreprise où ils sont envoyés en mission.

Les deux parties se renvoient sans fin la balle et continuent ainsi leurs profits, espérant que le personnel intérimaire se résigne, toujours isolé et sans grande connaissance du peu de droits dont il dispose.

■ Réunion surprise !

Être dans la précarité ne signifie pas toujours que l'on doit subir, se résigner et encore moins accepter de se faire exploiter de la sorte par la classe patronale. C'est pourquoi nous avons improvisé une réunion « surprise » avec la direction de l'entreprise utilisatrice pour demander la juste rémunération de nos taux horaires.

Intérim un métier à haut risque

Stats des accidents du travail : des chiffres qui tuent.

Marche ou crève, parfois, ça ne marche pas : on en crève. Moins formé.es, intégré.es à la va vite sans rappel drastiques des règles de sécurité, considéré.es comme bouche trous, placé.es sur les « sales boulots » dans les boîtes, interchangeables, régulièrement remplacé.es, les intérimaires sont plus en danger. On les colle sur les installations vétustes, que refuseraient les salarié.es en poste. Les statistiques le prouvent, les intérimaires sont deux fois plus victimes d'accidents du travail que les salarié.s en CDI permanent. En 2013, 34 848 salarié.es intérimaires ont été victimes d'accidents du travail. 67 en sont morts.

Le turnover dans les effectifs n'aide pas, empêchant le compagnonnage, la transmission des compétences et des consignes par les plus expérimentés de la boîte. La surveillance médicale, les visites médicales sont négligées voire inexistantes pour ces salarié.es en pointillé. Jouant sur l'ambiguïté de qui est l'employeur opérationnel, le patronat de l'intérim refuse de donner des moyens de prévention et sacrifiée la sécurité au travail à la rentabilité.



À ce moment là, nous étions six intérimaires faisant face aux mêmes problématiques dans cette boîte de cartonnage.

D'après la direction, le travail ne se négocie pas de façon collective, et nous n'étions pas qualifiés, ni assez productifs. Et nous n'avions pas assez d'expérience pour prétendre à l'application de la loi déterminant le statut de travailleur intérimaire. Des promesses d'entretiens individuels avaient cependant été conclues, pour calmer tout mouvement : une mesure efficace.

Cette exemple n'est pas un cas isolé mais bien une règle très répandue dans le monde du travail aujourd'hui, qui avec les nouvelles lois « Macron » notamment tendent vers la disparition du CDI pour des contrats de courte durée : CDD, Intérim, CDI-intérimaire [2].

Plus d'intérimaires que de permanents Cette usine de cartonnage emploie régulièrement du personnel intérimaire ; entre cinq et dix continuellement, pour deux à deux personnes salariées permanentes, selon les périodes.

La loi prévoit cependant des sanctions pénales pour les employeurs ne respectant pas ces règles. « Lorsqu'il constate un recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire ou un accroissement important de salariés titulaires de ces contrats, le comité d'entreprise peut saisir l'inspecteur du travail. Ce dernier peut demander à l'employeur, en cas de recours abusif à ces contrats, de mettre en œuvre un plan

de résorption de la précarité dans son entreprise. »

Presque trois mois plus tard, un entretien ou plutôt une convocation m'est enfin accordée, non pas pour me proposer un contrat à durée indéterminée, même en intérim mais bien pour me signaler mes problèmes de « comportements », mon manque d'investissement, de travail, de productivité et mon influence négative sur les autres ouvriers.

■ Et tout ce qui s'en suit

Sous-entendu, la sortie c'est par là. J'ignore e le sous-entendu et affirme donc que je vais me ressaisir et me donner à 100 % pour cette multinationale.

Un groupe international qui estime qu'il est normal qu'un intérimaire doive travailler dur tout le temps, de façon naturelle pour croire naïvement, être embauché 18, 24 ou 36 mois plus tard dans une entreprise qui aura fait tout son profit sur son dos et sa santé et qui aura aussi mis la clef sous la porte et les bénéfices capitalisés en action. N'ayant plus rien à perdre si ce n'est un contrat précaire, j'entame les démarches avec l'inspection du travail et tout ce qui s'en suit... Pour l'instant, on en est là. » ●

Stics CNT 13

* Le prénom a été changé

[1] Source : Ministère du Travail <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le-contrat-de-travail-temporaire,982.html>

[2] Le CDI-intérimaire :

« Dans un souci de sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, un CDI peut être conclu entre un salarié temporaire et son employeur, l'entreprise de travail temporaire, pour la réalisation de missions successives. Le CDI ainsi conclu comporte des périodes d'exécution des missions et peut comporter des périodes sans exécution de missions appelées « périodes d'intermission ». Chaque mission donne lieu à la conclusion d'un contrat de mise à disposition entre l'entreprise de travail temporaire et le client utilisateur, dit « entreprise utilisatrice » et à l'établissement, par l'entreprise de travail temporaire, d'une lettre de mission. L'article 56 de la loi du 17 août 2015 citée en référence présente le détail des règles applicables à ce « CDI intérimaire » : droit à une garantie minimale mensuelle de rémunération, contenu du contrat, etc. Cet article s'applique aux contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2018 ; au plus tard le 30 juin 2018, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur les conditions d'application de ce dispositif et sur son éventuelle pérennisation. » (Source : Ministère du Travail <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le-contrat-de-travail-temporaire,982.html>)

« Le CDI intérimaire dans la loi Rebsamen sur le dialogue social définitivement adoptée le 23 juillet 2015, la loi reconnaît le CDI intérimaire tout en soulignant son caractère temporaire. La loi stipule que ce dispositif ne s'appliquera qu'aux contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, la durée maximale des missions d'un salarié en CDI intérimaire sera de 36 mois au lieu de 18 mois jusqu'à présent (même si dans certains cas exceptionnels, il peut être de 24 mois). »
Journal du net : www.journaldunet.com/management/pratique/contrats/15310/cdi-intereimaire-qui-peut-en-profiter.html

Frontistes à dégager des écoles

Dans le Gard, mobilisation contre des représentants du FN siégeant dans les écoles. Ailleurs, les dégâts déjà constatés.



Quatre collèges du Gard (Aramon, Beaucaire, Vauvert, Vergèze) ont le triste privilège d'avoir un représentant du Front National nommé membre de droit au conseil d'administration de leur établissement.

Nouvellement élue, la présidence de «gauche» du conseil départemental du Gard a donné mandat aux élus du FN pour intervenir dans les collèges du département, donnant ainsi officiellement procuration à un parti d'extrême droite pour proposer ses propres priorités et diffuser son idéologie réactionnaire, antidémocratique, fondée sur la haine de l'autre, auprès des

jeunes élèves et en toute légalité. Nous dénonçons cette décision de la présidence du Département !

Le 24 septembre dernier, un rassemblement de protestation a donc été organisé à l'initiative du RAAGE (dont nous faisons partie) devant le collège de Vergèze.

Ces dernières années ont été marquées par des discours visant à banaliser l'idéologie du FN, et qui ont donné lieu à une percée électorale conséquente, même s'il faut également la modérer au regard des taux d'abstention.

■ Bonjour les dégâts

Quelques exemples des politiques appliquées par des élus FN et qui

vont dans le sens de l'exclusion sociale, du racisme et des discriminations :

Dans le 13-14e arrondissement de Marseille, les élus frontistes précédemment dans l'opposition municipale avaient voté contre les subventions à l'école de La Busserine pour déménager dans de nouveaux locaux, et contre les subventions aux centres sociaux.

À Mantes-la-Ville (Yvelines), il n'y a pas eu de recrutement d'animateurs pour les activités périscolaires.

À Fréjus (Var), le budget consacré aux élèves de la ville a baissé de 16%, les subventions pour les classes transplantées ont été supprimées,

le budget pour les transports scolaires a baissé de 20%, des terrains servant aux activités physiques des scolaires ont été vendus par la mairie.

À Villers-Cotterêts (Aisne), augmentation de la cantine scolaire des familles les plus modestes (+152 €), suppression des subventions à la FCPE locale.

À Béziers (Hérault), outre la tentative qui fit long feu d'imposer des blouses aux enfants, Ménard a supprimé l'étude surveillée du matin pour 320 élèves en primaire et l'a remplacé par un simple accueil et encore celui-ci n'est réservé qu'aux familles dont les deux parents travaillent. Annulation des travaux pour le groupe scolaire Mandela, des budgets prévus pour les activités périscolaires, de la subvention municipale du CCAS de la ville.

Au Pontet (Vaucluse), le maire Hébrard a supprimé la cantine gratuite pour les plus pauvres, ce qui représentait 0,6% du budget global.

À Beaucaire (Gard), le maire FN



Sanchez a supprimé lui aussi la gratuité de la cantine pour des enfants défavorisés.

Le centre socioculturel «La mai-

son du vivre ensemble», qui assurait le soutien scolaire d'une centaine d'enfants, a fermé il y a quelques jours, la mairie FN ne voulant plus le cofinancer. Supprimée aussi, la subvention qui permettait aux élèves du primaire d'assister au Festival du film scolaire de la ville voisine, Tarascon. Insulté.es par le maire, des enseignant.es ont déposé plainte.

Les actions des élus frontistes vont donc dans le même sens : au nom des économies, supprimer des dispositifs sociaux, scolaires, pédagogiques, portant ainsi atteinte à l'avenir de nos enfants, remettant en cause le lien social et la solidarité avec les plus touché.es par la crise.

Dans le secondaire, collèges et lycées, il y a donc à craindre que les élus frontistes gardois manifestent le même zèle impitoyable pour tenter de supprimer l'accès de certains élèves à des mécanismes financés jusqu'alors par le conseil départemental. ●

Niko, CNT 30

Un an après la mort de Rémi Fraisse



Une dizaine de personnes ont installé dans la nuit du 19 au 20 octobre et dans la plus grande

clandestinité une sculpture d'1,8 tonne et de 2 mètres de haut sur la Zad de Sivens. Surnommé la "pelle masquée", ce groupe d'opposants au barrage a préparé cette opération, dont Reporterre a été témoin, pendant plusieurs mois et dans le plus grand secret.

Sur cette main ouverte surmontée d'une sphère, des mots simples et justes sont gravés à côté d'une renoncule, la fleur étudiée par Rémi : "Nous humains, enfants de la terre, continuons le combat pour la vie".

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54

www.cnt-f.org - MÈl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
MÈl : cs-administration@cnt-f.org

Palestine



Bethléem, camp de réfugiés de Dheisheh, 14 octobre 2015, funérailles de Motaz Zawabrah, volontaire du Centre social Laylac, assassiné la veille par l'armée israélienne.

Communiqué du 7 octobre du secrétariat international de la CNT.f

Depuis trois semaines la population palestinienne est attaquée par l'armée israélienne et par les colons. La répression qui s'abat contre elle franchit des étapes d'heures en heures : destructions de maisons, interdiction d'accès à Jérusalem-est, accroissement de l'emprisonnement administratif et accentuation des peines contre «les lanceurs de pierres», élargissement de l'autorisation de tirs à balles réelles qui a fait plusieurs morts (deux adolescents palestiniens tués par l'armée israélienne ces derniers jours), bombar-

dements.... Le Croissant Rouge palestinien (Croix rouge locale) a déjà dénombré plus de 150 blessés palestiniens. Ainsi, la vie quotidienne, déjà rendue très difficile depuis longtemps par ces actes de guerre coloniale et d'humiliation, continue de se dégrader.

Certains commentateurs tentent de justifier l'action du gouvernement israélien et des colons par le meurtre d'un couple de colons près de Naplouse et d'un autre dans la vieille ville de Jérusalem. Si la mort est toujours à regretter, dans un

contexte de guerre, celles-ci sont la conséquence directe de la colonisation et de la volonté d'expulser le peuple palestinien de sa terre. Les crimes de guerre perpétrés durant l'été 2014 contre la population de Gaza, ne doivent pas être oubliés. Ni bien sûr tous ceux d'avant, rien que depuis la seconde Intifada la liste est longue (à Jénine en 2002, Gaza en 2006 et 2008...). D'ailleurs, depuis plus d'un an, face à la pression croissante de la colonisation, des affrontements se produisent dans la vieille ville et les faubourgs de Jérusalem. En Cisjordanie, la po-

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militant.es eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'envisagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type «humanitaire» : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs.es et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

FORMES D'ACTIONS

- * Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse
- * Rassemblements de solidarité
- * Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement
- * Association au projet général d'une organisation ou association
- * Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte
- * Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.)

COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International

<http://www.cnt-f.org/international>

Confédération Nationale du Travail
Secrétariat International
33, rue des Vignoles
75020 Paris

litique de collaboration sécuritaire de l'Autorité Palestinienne n'a apporté aucune amélioration au quotidien des Palestiniens, bien au contraire elle n'a fait qu'accentuer la colonisation et le pouvoir d'Israël sur les territoires palestiniens. Les violences, comme l'assassinat d'une jeune palestinienne à Hébron mi-septembre ou le meurtre d'une famille brûlée vive dans l'incendie de sa maison cet été, restent des crimes impunis. Pire Israël décide d'autoriser encore de nouvelles constructions dans les colonies reconnues illégales par l'ONU.

La responsabilité des violences actuelles est donc clairement du côté d'Israël qui, depuis les massacres de 1948, n'a pas cessé de bafouer les droits du peuple palestinien. Depuis plusieurs jours les principales villes palestiniennes de Cisjordanie se soulèvent, Naplouse, Hébron, Jérusalem

Est, Bethléhem, Ramallah, Jénine... face à Tsahal (armée israélienne) et aux colons, et la résistance se renforce ! Cela fait bien longtemps qu'il n'y a pas eu cet élan en Cisjordanie.

Depuis le territoire français, nous nous devons d'intensifier nos efforts dans le cadre de la campagne pour le boycott d'Israël. Comme cela a été le cas contre l'État d'apartheid sud-africain, nous pensons que la campagne BDS est un outil essentiel pour pousser à la disparition de l'apartheid en Palestine. Seul la fin de ce régime colonial et raciste apportera les solutions politiques à une paix juste et durable.

**Pour une solidarité
internationale et anticoloniale !
Stop à l'occupation !
Palestine libre ! ●**

Groupe Palestine.

Suite de la grève de la faim des prisonniers palestiniens en détention administrative

Suite à la grève de Mohammed Alan, 6 prisonniers palestiniens du FPLP avaient décidé de se mettre eux aussi en grève de la faim pour dénoncer la situation inhumaine que vivent les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et protester contre le régime de détention administrative. Ils ont été soutenus par la population civile dans différentes villes et camps de réfugiés : des tentes de solidarité ont été installées, de nombreuses manifestations vers les check-point ont été organisées, réprimées tant par les sol-

datés israéliens que par les policiers de l'Autorité Palestinienne. Après 40 jours de grève de la faim, les autorités israéliennes ont commencé à négocier avec les grévistes et se sont engagées à les libérer à la fin de leur période de détention et de poser la question de la détention administrative au parlement israélien. Les prisonniers ont donc décidé de stopper leur grève de la faim après avoir perdu au moins 50 kg, mettant ainsi leur vie en danger. ●

Groupe Palestine.

Sahara Occidental

Solidarité Internationale avec Hassana Aalia et la résistance du peuple sahraoui !

Hassana Aalia, journaliste sahraoui, a été condamné par contumace à la prison à perpétuité par la justice marocaine en février 2013, à cause de son travail et la défense de son peuple. Condamné en même temps que les actuels prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Izik, dont certains ont pris des peines allant jusqu'à la perpétuité également. L'Espagne a refusé la demande d'asile de Hassana Aalia en février 2015 et, à la suite de une arrestation le 6 octobre 2015, elle le somme de retourner au Maroc dans les 48 heures, direction les geôles marocaines, la torture, l'enfermement à vie, voir la mort en prison.

Gdeim Izik, c'était en octobre 2010, à 15km de Laayoune, territoire du Sahara Occidental occupé par le Maroc. C'était un symbole de liberté et de résistance pour le peuple sahraoui, mais aussi prémisses du vent de soulèvements dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient qui débutèrent quelques mois suivant fin 2010 et début 2011.

Après l'attente en vain du déroulement du référendum décidé par l'ONU en 1991 pour que le peuple sahraoui puisse décider de son indépendance, une première vague massive de protestations avaient eu lieu en 2006, l'intifada Sahraouie. Puis, à Gdeim Izik, en 2010, le rassemblement de tout un peuple s'est construit. Près de 8000 tentes sahraouies et 20 000 personnes pour défendre l'autodétermination du peuple sahraoui, la dignité, la justice sociale, le respect des droits de l'homme, la liberté. Ce fût un rassemblement historique pour la lutte

sahraouie, qui a dû faire face à la répression terrible des forces marocaines, qui l'assiégèrent avant de l'attaquer violemment. Des centaines d'arrestations eurent lieu, dont celle de Hassana, journaliste venu couvrir l'élan de son peuple en résistance. Il était relâché puis condamné à 4 mois de prison avec sursis. Une vingtaine d'autres sahraouis, militants et défenseurs des droits de l'homme, attendront deux ans et demi pour être jugés. En février 2013, c'est devant un tribunal militaire à Rabat que passèrent les 24 prisonniers politiques sahraouis arrêtés à Gdeim Izik. Un procès inéquitable, comme toujours, avec une justice marocaine à la botte du roi. Les peines furent très lourdes, allant jusqu'à la perpétuité alors qu'il s'agissait d'un rassemblement pacifique. Des peines jamais vues depuis les années de plomb de Hassan II. Hassana Aalia est dans la liste des 25 personnes jugées, mais en liberté. Il se trouvait déjà en Espagne pour ses études, mais s'il échappe à l'emprisonnement, il est condamné à la perpétuité par contumace. Avant cette condamnation, il avait déposé une demande d'asile en Espagne, qui lui sera refusée en février 2015. Aujourd'hui, Il risque à tout moment une expulsion vers le Maroc, d'autant plus que suite à un contrôle d'identité il a été arrêté le 6 octobre dernier, relâché mais sommé de partir au Maroc dans les 48 heures.



La Confédération Nationale du Travail de France, solidaire de la résistance du peuple sahraoui pour son autodétermination, exige la régularisation immédiate de Hassana Aalia, et dénonce une fois de plus la complicité du pouvoir espagnol, et celle de la France, avec le régime dictatorial du roi marocain. Avec Mohamed VI, la répression des mouvements sociaux est constante, les procès inéquitables et la torture sont systématiques, et ce d'autant plus vis à vis du peuple sahraoui occupé et en résistance.

Le gouvernement et la justice espagnols somment Hassana Aalia d'aller se faire torturer et enfermer à vie dans les geôles marocaines, risquons collectivement par la solidarité internationale et sans condition ! La protection de camarades, contraints à la clandestinité chez nous, fait partie de nos armes, nous l'utiliserons sans hésitez si besoin !

Solidarité Internationale et anticoloniale, libération de tous les prisonniers sahraouis !

Stop à l'occupation du Sahara Occidental !

Laa badil, laa badil, aan takrir al massir ! (Il n'y a pas d'alternative au droit à l'autodétermination. ●)

*Communiqué du 8 octobre 2015
du Groupe Afrique du Secrétariat International
de la CNT-France*

Mexique

Où sont les étudiants d'Ayotzinapa?

Le 26 septembre dernier a marqué le premier anniversaire du massacre de 6 étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa dans l'État du Guerrero au Mexique et la disparition de 43 autres dont les familles n'ont toujours aucune nouvelle.

Un méticuleux rapport, rendu public le 6 septembre dernier par une commission indépendante d'experts internationaux nommée par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, laisse à penser que l'enquête officielle menée par le gouvernement de Peña Nieto au sujet de la disparition des 43 étudiants d'Ayotzinapa a été fabriquée de toutes pièces afin d'occulter la vérité sur les faits survenus cette nuit-là. Il pointe la responsabilité des autorités étatiques, fédérales et militaires dans la répression et la disparition des étudiants d'Ayotzinapa, mais également la possible implication de ces dernières dans l'occultation et le fonctionnement d'un trafic international de stupéfiants en provenance d'une région, le Guerrero, qui est désormais considérée comme la principale zone de production d'opium de toute l'Amérique latine (pour plus de détails voir: cspcl.ouvaton.org «Ayotzinapa : la version officielle réduite en cendres», 9/09/2015).



Pendant ce temps, le gouvernement français continue pour sa part à collaborer activement à la formation et à l'équipement en armes et en matériel de la police et des militaires mexicains.

Le Secrétariat International de la CNT s'est associé aux différents événements organisés pour ce triste anniversaire : manifestation le samedi 26 jusqu'au consulat mexicain, puis soirée avec projection débat et concert, peinture d'une fresque le dimanche, et de nouvelles projections le lundi et le mercredi.

Avec les parents et camarades des disparus, nous continuerons à nous

mobiliser jusqu'à ce que les 43 étudiants disparus soient retrouvés. ●

*Groupe de travail Amériques
du Secrétariat International.*



Burkina Faso



Journée de blocus dans les rues de Ouagadougou. Malgré les descentes du RSP, qui tire à balles réelles, les manifestants bloquent les rues contre le coup d'État du général Diendéré." (21/09/2015, photo: Sophie Garcia)

Message de félicitations de l'Unité d'Action Syndicale (UAS) suite à la grande mobilisation autour du mot d'ordre de grève générale contre le coup d'état réactionnaire

Camarades militant(e)s et sympathisant(e)s, Camarades travailleuses et travailleurs du Burkina Faso, les secrétaires généraux des centrales syndicales et des syndicats autonomes vous félicitent pour la mobilisation exemplaire que vous avez réalisée suite à l'appel qu'ils ont lancé dès le 16 septembre pour une grève générale sur l'ensemble du territoire national. Cet appel faisait suite à la tentative de coup d'État menée par le Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) avec à sa tête le général Gilbert DIENDERE.

Les initiatives hardies prises par les responsables syndicaux au niveau des régions, la mobilisation et la

détermination des militant(e)s et sympathisant(e)s de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des populations dans toutes les régions du pays, ont fortement contribué à l'échec de la forfaiture menée par le Général DIENDERE. Celle-ci était porteuse de graves risques dont celui d'une guerre civile réactionnaire avec tout ce qu'elle comporte de souffrances et d'épreuves pour les populations.

Cette forte mobilisation des travailleurs de tous les secteurs d'activité, la forte résistance populaire menée principalement par les jeunes à travers les barrières dans les provinces et les barricades à travers toute la ville de Ouagadougou face au putsch ont

surpris les putschistes et mis en échec leur funeste projet. Cette victoire sur les putschistes, comme celle de l'insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014, sont d'une portée historique certaine : elles ont toutes révélé la détermination, le courage et les immenses potentialités de notre peuple, particulièrement de sa jeunesse. Nous devons les capitaliser, de sorte à défendre et à renforcer les acquis engrangés à la faveur de l'insurrection.

Camarades militant(e)s et sympathisant(e)s, Camarades travailleuses et travailleurs du Burkina Faso, la dissolution du RSP, prononcée par le conseil des ministres du 25 septembre 2015 a répondu à une re-

vendication vieille d'une quinzaine d'années reprise par différentes organisations et que l'UAS avait soumise au gouvernement de la transition depuis novembre 2014. S'en est suivi le désarmement du RSP marqué par des blocages puis par l'assaut victorieux donné par les forces régulières le 29 septembre 2015. Cependant, nous devons maintenir la mobilisation et continuer de nous battre d'une part, contre l'impunité des crimes dont ceux commis par le RSP dans le passé et au cours du coup d'État, d'autre part, pour une véritable démocratisation du pays et pour de meilleures conditions de vie et de travail.

Au regard des nombreux défis qui se posent au mouvement syndical,

vu la nécessité de défendre constamment les libertés démocratiques et syndicales et considérant les incertitudes qui pèsent encore sur le processus démocratique, les secrétaires généraux appellent les responsables des structures de base, les militant(e)s et sympathisant(e)s, l'ensemble des travailleuses et des travailleurs à renforcer leurs structures, à maintenir et à renforcer leur mobilisation en vue de la poursuite de la lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail, pour la défense des libertés et pour un État de droit véritable dans notre pays.

Aux organisations partenaires à travers le monde, l'Unité d'Action Syndicale du Burkina Faso, vous manifeste sa profonde reconnaissance

pour les soutiens multiples et multiformes dans cette période difficile. Elle salue donc cette solidarité internationale agissante, qui se justifie aisément par la soif des peuples du monde à aspirer légitimement au renforcement de la démocratie, des libertés et de la justice.

Félicitations et encouragements à toutes et à tous !

Vive l'unité d'action syndicale !

Vive la solidarité internationale ! ●

Ont signé :

Bassolma BAZIE Secrétaire Général de la CGT-B

François De Salle YAMEOGO Secrétaire Général du SYNATEB

Président De Mois des Centrales Syndicales

Président De Mois des Syndicats Autonomes

Porte-parole du mouvement syndical.

Maroc

Libération de Mustapha Ouchtoubane

Dimanche 11 octobre, la population d'Imider (Maroc) a accueilli Mustapha Ouchtoubane, libéré après 4 ans passé en prison. Depuis août 2011, un sit in permanent et des manifestations sont organisés dans cette localité pour protester contre le développement de la mine d'argent voisine, mine qui ne rapporte ni travail ni infrastructure à la population mais une contamination de ses terres qui les rend petit à petit impropres à la culture et à l'élevage. Mustapha Ouchtoubane a été la première personne participant à ce mouvement de protestation arrêtée, le 5 octobre 2011, et condamné à 4 ans de prison sous des prétextes fallacieux, et malheureusement pas la dernière ! ●

Groupe Afrique



Du blog au papelerard

Publier un journal de la CNT dans son coin ? Pour qui, pourquoi, comment ? L'expérience du Chaboteur à Besançon.

Au moment de créer un journal du syndicat (ou de la branche d'industrie), quelles étaient les intentions ? Quelle a été la réflexion pour décider de faire une parution papier, ou un site internet, voire une page Facebook d'infos ?

François* : Notre syndicat publie un blog depuis presque dix ans. Il y a eu plusieurs essais de bulletins depuis la création du syndicat, tous très éphémères. On pense que le papier a plein d'avantages sur le numérique : un rapport plus matériel, moins immédiat et éphémère à l'information et à la CNT ; un contact humain lors de la diffusion et un lien avec les sympathisants ; une possibilité de toucher tout ceux qui n'utilisent pas internet pour ça ; une visibilité et une audience correspondant à notre existence réelle, alors que n'importe qui peut gesticuler et se mettre en scène sur le net etc.

Constatant qu'on publiait de quoi remplir une dizaine de pages par trimestre, j'ai proposé de créer une feuille d'info. Au départ, c'était juste une compilation des articles du blog, puis ça a pris l'apparence d'une publication à part entière, et petit à petit, on a commencé à écrire et à chercher des textes spécialement pour le bulletin. Je n'étais pas adhérent quand la création du blog a été décidée, les avis divergent parfois sur sa fonction et son importance, mais on en parle rarement. Il ne nous est jamais venu à l'esprit qu'une page Facebook puisse avoir la moindre utilité pour le syndicat.

- Avez vous fait des formations entre vous, à l'écriture, à la mise en page ?

Chaque mandaté.e à la mise en page forme le/la mandaté.e suivant.e. Pas de formation à l'écriture mais effectivement, c'est une minorité d'adhérent.es qui écrit. Ce questionnaire m'a donné envie de rédiger un petit guide.

- À l'usage est-ce que c'est toujours

le même enjeu, ou ça a évolué ?

Au début, c'était rien de plus qu'une version papier du blog. Maintenant c'est notre principal organe d'expression.

- Avez vous des retours sur qui vous lit, ce qui intéresse, des exemples d'articles qui ont suscité des débats après parution ?

On nous dit que c'est bien, surtout l'info sur les luttes locales/régionales. L'article qui a suscité le plus de débat s'intitulait "Autogestion : méfiez-vous des contrefaçons !" en novembre 2013.

C'est aussi celui qui a eu le plus de retentissement. Besançon est une petite ville, les militant.es se connaissent et certain.es veulent être en bons termes avec tout le monde. On donne un coup de pied dans la fourmière.



- Comme déterminez vous le contenu des prochains numéros, qui rédige, et quel est le processus jusqu'à parution ?

Tout.e adhérent.e ou sympathisant.e peut écrire ou proposer un texte publié ailleurs, on fixe une date de parution quand on commence à avoir



assez de contenu ou quand on prévoit une date propice à la diffusion (exemple le 1er mai), en fonction de cette date et de sa disponibilité le/la mandaté.e fixe une date limite d'envoi d'articles. En fonction de ce qu'on a déjà et de l'actu, on peut prévoir de chercher, ou d'écrire, sur un sujet particulier, ou de faire un dossier thématique. Le/la mandaté.e envoie des maquettes successives dès que possible pour commencer le travail de correction (tou.tes ceux qui ont le temps s'y collent). Quand c'est prêt, quelqu'un.e va imprimer, souvent au dernier moment.

- Quel bilan après plusieurs mois, plusieurs années en ancien mandaté à la réalisation du Chaboteur (bulletin CNT-25) en fonction de l'énergie investie et des retours ?

Après trois ans et 15 numéros, bilan plutôt positif mais pas entièrement satisfaisant. On a réuni un petit groupe d'abonné.es, le tirage a peu à peu augmenté (dernier n° à cent exemplaires), le contenu et la présentation se sont enrichis. Vu l'état actuel du groupe (et du mouvement social), et étant donnée la répartition des tâches dans la réalisation du bulletin, il paraît difficile de faire mieux.

- Que répondez-vous si on vous dit que ça ne sert à rien, qu'on prêche à des convaincu.es ?

On mesure mal l'intérêt de la presse militante, notamment parce que les militant.es ont perdu l'habitude de la lire, avant tout pour être soi-même



CONTACT CNT Besançon 03 83 31 12 13 03 83 31 12 14 03 83 31 12 15	<p>Pour les demandes concernant nos outils :</p> <p>FRANCOVIEUX Les Ateliers d'Éducation Populaire de la Région Franco-Vieux Centre 03 83 31 12 16 03 83 31 12 17</p>	CNT JURA BP 90 03 84 30 00 00 03 84 30 00 01
---	--	--



3 pages in 11 langues

La Fédération nationale des Ateliers d'Éducation Populaire (FAEP) a été créée en 1972. Elle a pour but de promouvoir l'éducation populaire et de lutter contre le fascisme. Elle est composée de nombreux ateliers d'éducation populaire dans toute la France. Elle a pour objectif de former des citoyens responsables et de lutter contre le fascisme.

au courant (il faut dire que la qualité de cette presse a baissé). Car un.e convaincu.e n'est pas nécessairement informé.e. On a conscience de diffuser surtout (mais pas uniquement) à des sympathisant.es mais la plupart ignorent que des luttes éclatent presque tous les jours dans la région, parfois dans leur quartier. Et là plupart n'a pas une compréhension claire de la situation sociale et de ce qu'il faudrait faire. On ne prétend pas détenir cette compréhension, mais c'est vers elle qu'on veut tendre, ou au moins contribuer à ce qu'elle émerge.

- Est-ce un outil de développement du syndicat ou seulement un élément de visibilité ?

Les deux, ça va ensemble.

- Quel article a été le plus difficile à écrire ?

Il n'est pas paru, c'était suite aux attentats de janvier, on se voyait mal ne pas en parler mais c'était très loin de nos terrains habituels, et un sujet sensible sur lequel on ne peut pas prendre une position tranchée et sans nuance. Un camarade a proposé l'article d'Article 11 (datant d'il y a un ou deux ans) sur la dérive raciste de Charlie hebdo, on a jugé que c'était très tendancieux

à ce moment. Un ou une autre a proposé l'article du SUB RP sur Frédéric Boisseau, qu'on a publié. Un autre texte a été proposé soulignant les faiblesses dans les textes publiés par les libertaires et l'extrême-gauche (dont celui du SUB) après les attentats. ça a suscité un gros débat, le texte arrivait juste avant la parution, on a décidé de le modifier pour le prochain numéro et finalement on l'a pas fait par manque de temps, et peut-être aussi par manque de consensus.

Dans le n°10 (sept 2014) nous avons voulu publier des textes d'anars palestiniens et israéliens mais nous avons constaté qu'ils reparaient certains clichés de l'«antisionisme» qui en font un mouvement particulièrement confus. Nous avons donc rédigé une introduction et ça a demandé pas mal de discussion pour arriver à un consensus qui donne à la fois une critique claire sans désavouer cette cause que nous soutenons. ●

* ancien mandaté à la réalisation du Chaboteur (bulletin CNT-25)

L'adresse du blog : <https://cntbesancon.files.wordpress.com/2012/11/chat-boteur-bon.pdf>

Nicolas, interco Nantes

Coopérative des livres et des idées noires et rouges

Féria du livre de la critique sociale et des émancipations. A Nîmes les 21 et 22 novembre.

La CNT 30 sera présente et tiendra le stand des éditions de la CNT-RP, lors de la seconde édition de la féria du livre à Nîmes.

Outre la présence de différents éditeur-trice-s et auteur.es, ces deux journées, portées par l'association «La Coopérative des livres et des idées», seront riches en débats et en projections ! Les auteur.es annoncé.es : Jean-Pierre Barou, William Blanc, Pierre Carles, Audrey Chenu, Philippe Corcuff, Sylvie Crossman, Annie Gonzales, Alain

Guyard, Philippe Oriol, Pablo Servigne. ●

Les 21 et 22 novembre, dans la grande salle du lycée Dhuoda, 17 rue Dhuoda à Nîmes.

Entrée libre.

Le programme : feriadulivre2015.jimdo.com
Plus d'infos sur les éditions de la CNT-RP : www.cnt-f.org/editions-cnt-rp/



Vous trouverez sur le site Internet **www.cnt-f.org** toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par secteur géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral
5, place des charrons - 57000 Metz
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



★1 **Alsace**
Union régionale CNT

c/o Lucha y Fiesta
BP 30017
67027 Strazbourg
cedx1
09 52 91 12 14
alsace@cnt-f.org

★2 **Aquitaine**
Syndicats Gironde

36, rue Sanche-de-Pomiers
33000 Bordeaux
05 56 31 12 73
ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux

PTT Aquitaine
BP 8009
33704 Mérignac
Culture Aquitaine
36, rue Sanche-de-pomiers
33000 Bordeaux

★3 **Auvergne**

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly
63100 Clermont-Ferrand

★4 **Bourgogne**

Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire

19 rue du pavé
71290 Cuizer
interco71@cnt-f.org
06 01 22 17 94

Syndicats CNT Nièvre

BP 25
58018 Nevers-Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

★5 **Bretagne et Pays de la Loire**

Union régionale CNT

BP 3042
35004 Rennes CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

★6 **Centre**

259, rue de Bourgogne
45000 Orléans
interco.45@cnt-f.org

★7 **Champagne-Ardennes**

Syndicats CNT Marne
BP 9000
51201 Épernay CEDEX

★8 **Franche-Comté**

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121
25014 Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org
Syndicat intercorporatif CNT Jura
BP 98,
39140 Bletterans CC

★9 **Île-de-France**

Union régionale CNT

33, rue des Vignoles,
75020 Paris
01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

★10 **Languedoc-Roussillon**

Union régionale CNT

BP 90256, 6 rue d'Arnal
30000 Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

★11 **Limousin**

Union locale Limousin

6, rue de Gorre
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

★12 **Lorraine**

Union régionale CNT

ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

★13 **Midi-Pyrénées**

Union régionale CNT

18, av. de la Gloire
31 500 Toulouse
Tél. : 09 52 58 35 90

★14 **Nord-pas-de-Calais**

Union régionale CNT

32, rue d'Arras
59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

★15 **Normandie**

Syndicats CNT Calvados

BP 02
14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411
76057 Le Havre CEDEX
Syndicat CNT Eure
interco27@cnt-f.org

★16 **PACA**

Union régionale CNT-STICS 13

c/o 1000 bâbord
30, rue Consolat
13001 Marseille

★17 **Pays de la Loire**

voir Bretagne

★18 **Picardie**

Voix avec le BC

★19 **Poitou-Charentes**

Union régionale CNT

20, rue Blaise Pascal
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

★20 **Rhône-Alpes**

Union régionale CNT

Salle 15 bis
Bourse du travail
42028 Saint-Étienne
CEDEX 1
04 77 25 78 04



L'ordre, de toutes ses forces

Mater la meute.
La militarisation de la gestion policière des manifestations
 Lesley J. Wood,
 Lux Editeur, 2015
 320 p, 20 €.

La rue, un champ de bataille. La foule? C'est l'ennemi public. Analyse de la militarisation de la répression sociale aux USA, au Canada, mais aussi en Europe.

La question de la police a tendance à envahir la vie des militants. Leur rôle de chiens de garde, leur mission de préposés du maintien de l'ordre, harnachés ou en tenue civile, en font les interfaces directs du pouvoir. Il faut les affronter



pour exercer le droit de manifester, pour l'usage collectif de la rue, et dans un quartier populaire pour simplement y vivre. À force de les subir, on reste forcément attentif à l'évolution des tactiques flicardes, réponses aux manifestations ou mesures pour anticiper notamment ce que les stratèges nomment « neutralisation (ou incapacitation) stratégique », qui consiste à aller cueillir les militants avant un évènement comme un sommet G8,

G20 ou autre, et les coller en garde à vue préventive, le temps que se déroule le raout des puissants.

■ Seattle année zéro

Le sommet de Seattle en 1999 a manifestement marqué un tournant, la honte de la police prise en défaut ouvrant le champ à une nouvelle culture s'appuyant sur l'innovation, le renseignement et les armes dites « sub-létales » que certains ont dénommé « non létales » pour éviter de dire que la terminologie baladait son curseur entre la blessure et la mort. Le refus des manifestants d'une « gestion négociée » (autorisation de défilé, parcours) a depuis servi régulièrement comme critère officiel de menace, comme indicateur d'une dangerosité justifiant la répression, voire déterminant pour la police l'illégalité des manifestations. Ce qui bafoue illico le droit à manifester, supplanté par la logique de « neutralisation stratégique » déployés par les cops. Refuser de négocier en amont est même devenu une étape permettant de criminaliser avant tout évènement de rue. Les manifestants sont vus comme imprévisibles et menaçants, donc à éradiquer par avance, exactement comme le terrorisme, ou sa menace, ou sa seule représentation, sert à instaurer une rationalité d'état policier généralisé.

■ Flics locaux et autonomes

La sociologue canadienne Lesley J. Wood qui est prof de socio à Toronto mais aussi militante (au sein des mouvements altermondialiste et contre la pauvreté) étudie la situation nord américaine (Canada et USA) avec les



polices locales n'ayant souvent que peu de compte à rendre au politique et développant donc des options tactiques plus ou moins autonomes, détachées de la tutelle directe politicienne : usage du gaz au poivre (qui remplace le gaz lacrymogène en Amérique du Nord), du taser, arrestations préventives, barrières hautes fermant les rues et clôturant des périmètres interdits, ou déterminant à l'inverse des enclos à manifestant.es limitant toute allée et venue hors du périmètre. L'attirail se complète de canons à son, grenades incapacitantes, balles en caoutchouc dur, et les infiltrations vieilles comme la flicaille. Le mix de ces techniques varie d'une grande ville à une autre, où les polices locales déterminent leur stratégie sans doctrine nationale unifiée. On l'a vu avec la férocité des cops locaux à Ferguson.

■ Les facteurs d'évolution

Lesley Wood analyse la montée en puissance du pouvoir des polices d'Amérique du Nord s'appuyant tant sur de la professionnalisation du métier de policier (conférences et salons pro où les fabricants de matériel imposent leurs produits comme des solutions incontournable pour la « gestion des foules », fraternités corporatistes, collaborations internationales) que sur les liens avec l'économie de la répression (industrie sécuritaire, matériel anti émeute, recours aux experts, technologies de surveillance). L'auteure souligne aussi que l'armement, l'équipement, les déploiements et mouvements de la police sont de plus en plus calqués sur le registre de la guerre, rendant flou la différenciation entre encadrement des manifestations et opérations purement militaires.



La rumeur qui sent le pipi

La manip médiatique, une arme de plus. Urine, javel, acide, tout est bon pour discréditer des manifestants accusés d'inhumanité.

« Des fusils à eau remplis d'urine contre la police... », ou alors « des bouteilles d'urine ». Canada, Royaume-Uni, Australie, États-Unis : partout, lors de conférences de presse depuis 2000 à Boston, ce type de rumeur a été ressassé par les forces de l'ordre, régulièrement relayé par les médias dominants. À Toronto, New York, Los Angeles, Philadelphie : malgré les annonces, pas un constat, pas une procédure liée à ce bobard. Comme le note Lesley Wood, « Quand un porte-parole de la police déclare : " Les manifestants planifient d'asperger la police d'urine", ou d'autres histoires du genre, (...) qu'il croie ou non à sa propre histoire, le simple fait de le raconter déshumanise les manifestants ». Histoire de « les faire passer d'une certaine manière inférieurs à des être humains » afin de travailler auprès du grand public l'acceptabilité de la répression préventive.

Variante française de cette accusation sans preuve, des jets de javel, d'ammoniac ou en France après le meurtre de Remi Fraise, des « jets d'acide » (À Nantes, novembre 2014, selon la préfecture, en fait un jet de peinture blanche) que personne n'a jamais vu, ni les dégâts sur les uniformes encore moins sur les héroïques fonctionnaires victimes, preuves que le ministère ou les syndicats de police auraient diffusées si ça avait été réel, ou même simplement crédible.



Laboratoires et marchés

La post face de Mathieu Rigouste fait le parallèle avec la situation française, rappelant la filiation de l'appareil répressif tricolore avec l'héritage colonial, la Bataille d'Alger en 1957, la répression des militants algériens en France. Autre rappel : les premiers tirs à balles caoutchouc ont été utilisés en Irlande du Nord et en Palestine occupées et par les armées britannique et israélienne. Le premier laboratoire a fermé ses portes, le second multiplie plus que jamais les tests de matériel, « in vivo » si l'on peut dire. Reste, partout, la double logique ; les états souhaitent générer l'autocontrôle, la peur banalisée comme instrument de domination, alors que les entreprises du secteur sécuritaire poussent à la provocation, la montée en puissance de violences fabriquées justifiant, amplifiant leurs marchés.

On peut s'interroger sur l'étymologie commune des termes « militaire » et

« militant ». Même si, comme le rappelle le dico, la connotation guerrière du mot militant provient de l'univers du bénédictin, l'adjectif « militant » qualifiant d'abord l'Église qui combat ou qui lutte, ou ses membres. Ce qui n'a pas empêché de militer contre le sabre et le goupillon. Mais aujourd'hui c'est surtout contre la militarisation de la répression qu'il faut lutter, en commençant par comprendre les logiques à l'œuvre. ●

Nicolas, *Interco Nantes*



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleur.euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

GRÈVE GÉNÉRALE

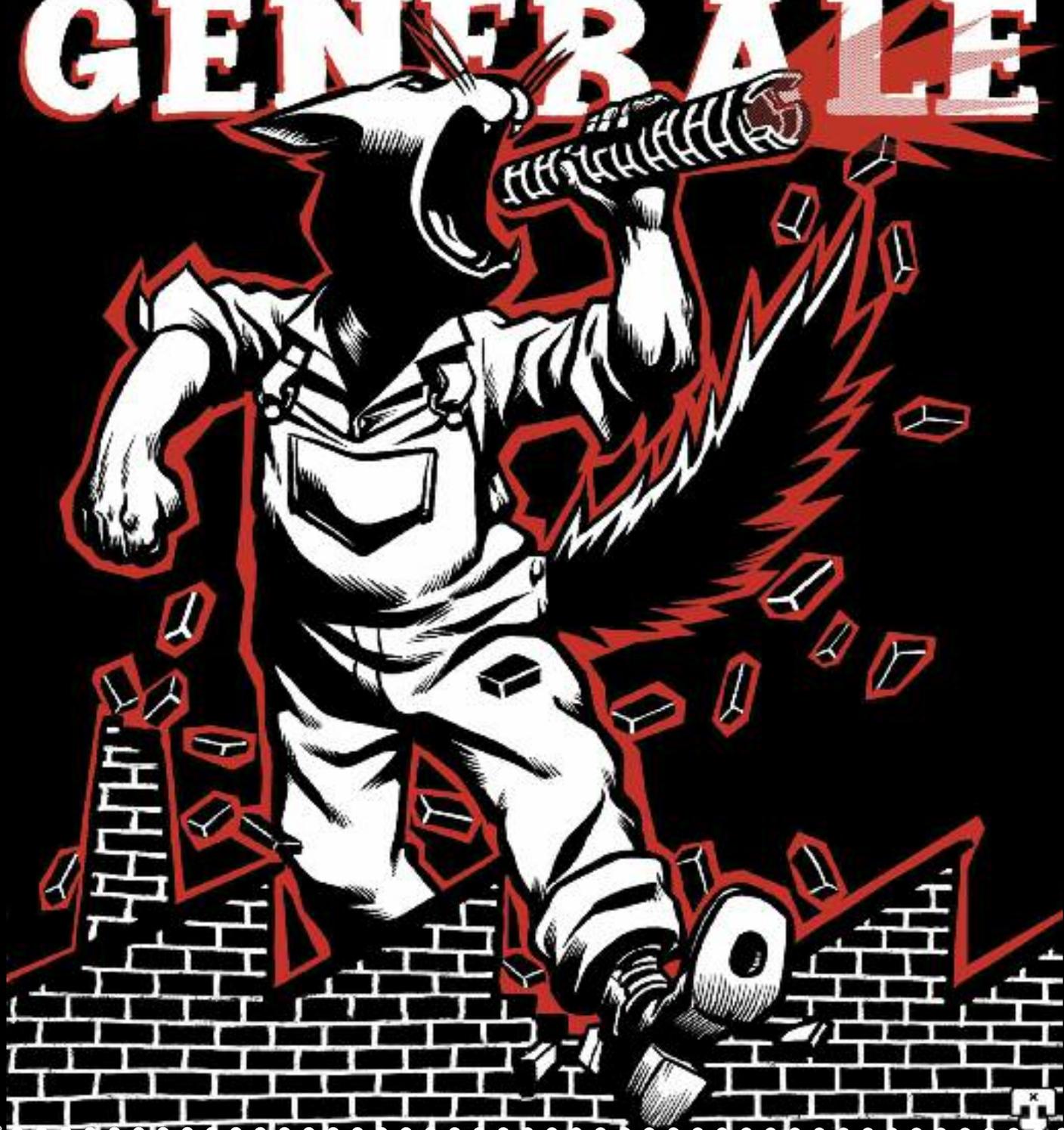


Illustration Tenax

**ABONNEZ-VOUS
AU COMBAT
SYNDICALISTE**

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :
Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT* - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.

**ABONNEMENT
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.